



Les vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue



Situation

Le site des vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue se situe à une quinzaine de km au nord-ouest de Caen, dans l'arrière-pays de la Côte de Nacre.



La vallée de la Seulles et Amblie

DREAL/P. Gallineau

Typologie

Paysage et terroir

Communes concernées

Amblie, Banville, Basly, Beny-sur-Mer, Colombiers-sur-Seulles, Colomby-sur-Thaon, Creully, Fontaine-Henry, Lantheuil, Reviers, Thaon, Tierceville

Surface

1 556 ha

Date d'inscription

Arrêté du 9 janvier 1984

Histoire

Depuis des millénaires, les hommes occupent ce territoire plat, découpé des couloirs encaissés des rivières. Des vestiges, du Néolithique à l'Antiquité, sont retrouvés près des villages de Creully, Amblie, Reviers, Colombiers-sur-Seulles ou Basly. A l'époque gauloise, la plaine de Caen est déjà un espace agricole prospère. Quelques hameaux côtoient de grosses exploitations agricoles appartenant à l'aristocratie locale. A la période gallo-romaine des villages s'implantent près des cours d'eau et des sites fortifiés sont érigés sur des hauteurs. Au Moyen-Age, un chapelet de villages s'étire le long des coteaux et en bordure des zones humides des rivières. Les antiques masures sont remplacées par des constructions de pierres calcaires qui se regroupent

aux pieds de belles églises dont les clochers percent les bois. Les nobles abandonnent leurs vieilles forteresses pour de solides châteaux bâtis dans la belle pierre calcaire blonde de Creully. Depuis le Moyen-Age, plusieurs paroisses exploitent des carrières à ciel ouvert ou souterraines. Ainsi, sur la Mue, 25 carrières sont répertoriées de Thaon à Basly et Fontaine-Henry. Les rivières sont aménagées autour de moulins, essentiels à l'agriculture qui se développe sur les plateaux. On en compte une vingtaine sur la Mue dont 7 pour le seul village d'Amblie. Au XVIII^e siècle, l'activité textile se développe. Les moulins traitent la fibre cultivée sur les hauteurs (lin, chanvre) et la plupart des femmes deviennent dentellières. Les hommes sont majoritairement agriculteurs,

carriers ou tailleurs de pierres. Tandis que les cultures couvrent les plateaux à la fertilité extraordinaire, dans un openfield céréalier où les arbres deviennent rares, la population réside dans les vallées boisées. Les villages s'étirent aux pieds des églises et des châteaux, le long de rues qui suivent les cours d'eau. De grandes fermes à cour carrée côtoient les maisons plus modestes d'artisans et d'ouvriers agricoles entourées de jardins vivriers. Derrière les murs de pierres calcaires qui les relient, des vergers et des prés s'étendent entre les maisons. Ce cadre bucolique attire bientôt nombre de notables de Caen qui fuient l'insécurité de la ville et ses miasmes délétères. Ils construisent une multitude de maisons de maîtres, manoirs et petits châteaux, entourés de jardins et de parcs. Si l'activité dentellière est encore active au XIX^e siècle, la richesse tirée de l'agriculture fait oublier les innovations techniques et cette industrie périlite peu à peu. Au début du XX^e siècle, les vallées ne bénéficient pas du développement des stations balnéaires de la Côte de Nacre et elles restent à l'écart des nouvelles voies de communications. La région demeure rurale et toute entière tournée vers l'agriculture. Libérés rapidement lors du Débarquement de juin 1944 (6 et 7 juin), les villages sont épargnés et conservent, intact, leur extraordinaire patrimoine. Après-guerre, l'activité de la dentelle disparaît, les moulins ferment et seules quelques carrières subsistent. Dans les années 1970, les trois vallées retrouvent une vocation ré-



Lantheuil vu du GR 223

DREAL/P. Galigneau

sidentielle. Près de la mer, à 15 km de Caen, elles offrent un cadre attractif et pittoresque pour l'implantation de résidences périurbaines. Les vieux bourgs commencent à s'entourer d'une couronne de pavillons aux teintes claires qui masquent le bâti ancien. Les vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue sont inscrites parmi les sites en janvier 1984 pour accompagner le développement

des villages et préserver leur paysage si particulier au cœur de la plaine céréalière. La Seulles est protégée depuis l'Est de Creully, la Thue depuis le parc du château de Manneville à Lantheuil (voir site 14111) et la Mue depuis le nord de Thaon où le site entoure le parc du château de Thaon, le vallon de la vieille église et le parc du château de Fontaine-Henry (voir sites 14111, 14070, 14071 et 14069). La limite nord s'appuie sur celle de la commune de Reviers près de l'ancien camp romain.

Le site

Entre Caen et Bayeux, un plateau calcaire culmine à près de 60 m d'altitude et s'abaisse doucement vers la mer. Sa platitude n'est rompue que par les vallées de la Seulles et de deux de ses affluents : la Thue et la Mue. A l'approche de leur confluence, ces rivières modèlent des couloirs encaissés aux fonds verdoyants qui contrastent avec les champs céréaliers du plateau. Au nord de Thaon, la Mue coule vers Fontaine-Henry dans une succession de méandres soulignés de bois. Sa rive droite, abrupte et taillée dans le calcaire, abrite de profondes grottes, anciennes carrières reconverties au siècle dernier en champignonnières (aujourd'hui abandonnées).



La vallée de la Seulles à Creully

DREAL/P. Galigneau

Sur sa rive gauche, des prairies humides s'étendent dans l'étroit fond de vallée jusqu'en-dessous de l'élégant château Renaissance. Au pied de l'église et du château, le village s'étire, sur plus de 1,5 km le long, d'une rue longée de murs en pierres calcaires où s'ouvrent les portails de vieilles fermes. De simples mais charmantes maisons, souvent restaurées, sont entourées de jardins potagers, de prés et de vergers qui descendent vers la rivière. Tout un petit patrimoine de lavoirs, chapelle, croix de chemins parsème le village. A l'Est, des masses boisées surplombent la rivière tandis qu'à l'ouest les cultures semblent buter sur les abords du bourg. Les bois deviennent plus denses à partir du Moulin près duquel quelques pavillons se sont installés. Jusqu'à Reviers, la Mue disparaît dans une coulée de verdure qui masque les flancs abrupts de sa rive droite. A l'ouest, la Thue traverse Lantheuil dans un mince couloir souligné de boisements. De part et d'autre, sur des pentes plus douces, de grands champs cultivés descendent vers le cours d'eau. Blotti dans un creux de vallon de la Gronde, le vieux village de Lantheuil s'étoffe de plus en plus au gré des nouveaux lotissements. Du hameau de Pierrepont et de sa superbe mare, le GR 223 suit le cours de la Thue vers Amblie. Le fond de vallée, plat et étroit, est encadré de coteaux pentus. Du Bout du Haut à son église perchée, le village d'Amblie s'allonge sur deux rues enserrant la rivière et les nombreux aménagements hydrauliques des anciens moulins. Préservé, c'est un des



La Seulles en aval du pont de Reviers

DREAL/P. Galineau

plus beaux villages de la région. Il accueille aujourd'hui de nombreux gîtes ruraux installés dans de vieux bâtiments restaurés avec soin. De vieilles fermes, d'anciens moulins et de charmantes maisons accompagnent la rivière jusqu'à sa confluence avec la Seulles, dans des rues étroites réchauffées des tonalités de la pierre calcaire. A l'Est de Creully, la vallée de la Seulles est plus évasée. La rivière,

en méandres serrés, semble avoir du mal à trouver son chemin dans ces fonds plats, humides et souvent inondés. Près du CD 22, à Orival, subsiste une des dernières carrières. Un de ses anciens fronts de taille a été classé en arrêté de biotope en 1985, puis en réserve naturelle régionale en 2008. Après avoir traversé le pittoresque village de Colombiers-sur-Seulles, la rivière rejoint Amblie puis Reviers dans un cours sinueux qui découpe des prairies humides souvent blanchies en période hivernale. Le site s'achève au nord de Reviers, près de Banville, par une étroite presqu'île pentue dominée par l'ancien camp romain. Le lit de la Seulles est entouré de zones humides impénétrables, fouillis de ronces et de taillis qui cachent l'ancien camp et sa falaise verticale percée de curieuses niches. Tout un réseau de chemins creux, de routes étroites, de rues exigües de villages permettent de découvrir de splendides paysages entre nature, cultures, bois et vestiges des anciennes activités. La promenade s'agrément de merveilleuses constructions : châteaux, manoirs, églises, chapelles ou simples maisons. Entre Caen et la mer, près de l'agitation de ces lieux de vie et de villégiature, les vallées offrent encore un cadre bucolique et pittoresque où il fait bon flâner.



Lavoir et ancien moulin sur la Thue à Amblie

DREAL/P. Galineau

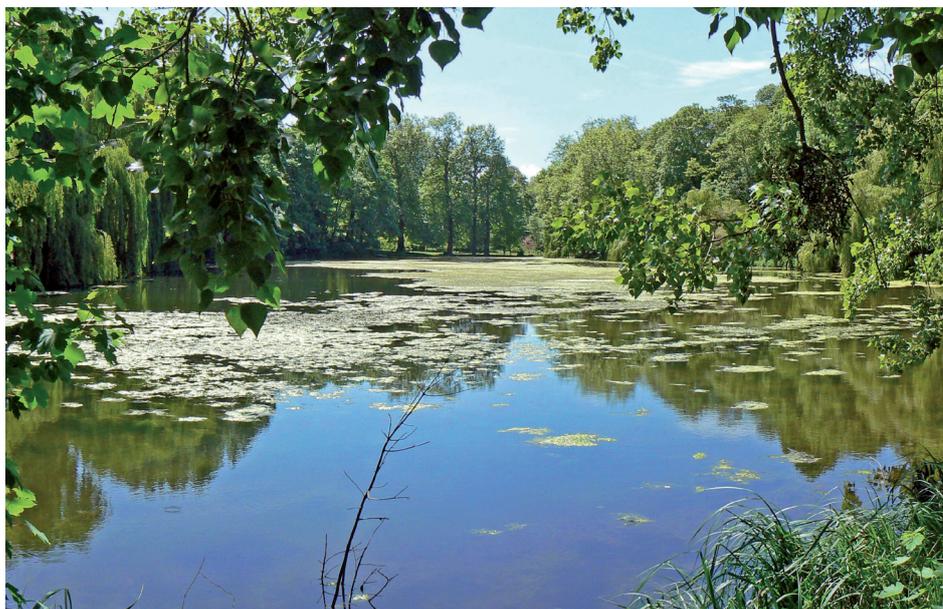
Devenir du site

Les villages de la vallée semblent encore hésiter entre modernité et patrimoine retrouvé. Ceux des alentours, dans la plaine, ont basculés vers une urbanisation intensive aux dépens de leurs paysages. Fontaine-Henry, Amblie, Colombiers-sur-Seulles et même Reviers ont su préserver leur belle image même si aujourd'hui ils accueillent également de nouvelles constructions. Effet de la protection ou prise de conscience des habitants, depuis quelques années le patrimoine bâti est rénové avec goût et les espaces boisés sont maintenus. D'autres bourgs, tel Lantheuil, se transforment



Anciens moulins sur la Mue à Reviers

DREAL/P. Galineau



La Mare de Pierrepont à Lantheuil

DREAL/P. Galineau

davantage avec une urbanisation parfois trop dynamique. Si les pratiques agricoles transforment peu ce paysage ouvert de cultures céréalières, l'engouement de la population caennaise pour cette campagne préservée, proche de la mer, modifie considérablement les silhouettes des villages. Les nouveaux lotissements s'installent souvent sur les hauteurs transformant radicalement l'approche de ces bourgs qui, hier encore, étaient invisibles.

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).